

#nonauxserreschauffees

Breizh Cop. La région face à ses premières contradictions

Dans un communiqué paru le 26 juin, la région Bretagne a exprimé son inquiétude vis à vis de la prise de position du ministre de l'Agriculture Didier Guillaume, qui s'est exprimé en faveur de l'interdiction du chauffage des serres bio. « La Région Bretagne demande que cette prise de position ne se traduise pas par une application unilatérale en France », est-il indiqué. « Une telle interdiction n'aurait en effet de sens qu'en étant prise au niveau européen. A défaut, seuls les producteurs français seraient pénalisés lorsque des produits bio sous serres chauffées provenant d'autres pays européens seraient commercialisés en France, sans que quiconque puisse s'y opposer.»

Du 3 au 7 juin derniers, la Région Bretagne a lancé la Breizh Cop en grandes pompes : « Des accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète ».

A cette occasion, la région Bretagne, rappelait que : « La dimension maritime, et l'importance de son activité agricole apparaissent comme une spécificité majeure qui ne fait qu'accroître notre responsabilité. (...) Nous sommes confrontés à un impératif catégorique : celui de nous adapter, de freiner le mouvement et chercher à l'inverser. Nos concitoyens, et notamment les plus jeunes l'exigent. » Et de continuer : « Une Bretagne qui prend ses responsabilités : la volonté d'engager une « rupture négociée ». (...) des solutions doivent être trouvées et mises en œuvre sur le plan local, dans la proximité. (...) Elle assume pour cela la nécessité d'une rupture dans ses manières de produire, de consommer (...) avec la conviction que la simple continuation de nos pratiques actuelles ne suffirait pas à répondre aux enjeux. »

Cette position de la région nous apparaît en totale contradiction avec l'enjeu climatique et les positions prises lors de la Breizh Cop. Par ailleurs, nous tenons à rappeler que le chauffage des serres en bio contrevient à la réglementation en vigueur qui impose pour toute les productions « un respect des cycles naturels » et qui sur l'ensemble des pratiques exige « une utilisation raisonnable de l'énergie ». Compte tenu de l'urgence climatique, et sachant qu'une tomate produite sous serres chauffée hors saison émet 4 fois de CO₂ qu'une tomate importée d'Espagne et 8 fois plus de CO₂ qu'une tomate produite localement, en saison, sans chauffage (Etude Food GES Ademe), il nous semble aberrant d'envisager de chauffer des serres pour produire des légumes bio à contre-saison.

Les partisans du chauffage des serres en bio souhaitent recourir à cette pratique pour pouvoir commercialiser des tomates bio en avril et ainsi contrer les importations. « Produire des tomates à partir d'avril à plein régime, ça veut dire chauffer les serres à 20 degrés en janvier, février et mars. Même avec des énergies renouvelables ça n'est pas un usage « raisonnable » de l'énergie comme le label bio l'exige », explique Jean-Paul Gabillard, secrétaire national légumes à la FNAB.

Aujourd'hui, le marché de la « tomate de printemps » conventionnelle est en crise de surproduction aboutissant à la destruction de centaines de tonnes de tomates. « L'enjeu aujourd'hui c'est d'avoir plus de bio française de saison et pas une bio française dégradée. Bio origine France doit rimer avec qualité, c'est le pari que font les paysans et paysannes du réseau FNAB », conclut Jean-Paul Gabillard.

Avec le développement sans précédent que connaît l'agriculture biologique en France et en Bretagne, la Région a, à travers les 3080 fermes bio bretonnes, un terreau fertile pour poser les bases d'une politique climatique ambitieuse.

Contacts presse :

Claire Orioux - Trésorière de la FRAB - 06 50 25 17 44

Arnaud Daligault - Président d'Agrobio 35 - 06 72 22 29 88